

Présentation du diagnostic raisonné du patrimoine bâti en Scarpe-Escout

les édifices observés au titre du niveau 3

Pour chaque commune, les données sur les édifices repérés sont consultables dans une base de données au Parc naturel régional sur simple demande. Cette base de données rassemble une multitude d'informations sur ces éléments de patrimoine. En effet, les édifices antérieurs à 1950, non dénaturés, font l'objet d'une description détaillée incluant divers critères (organisation des bâtiments, matériaux mis en œuvre, éléments de datation...).

Les dossiers et les notices monographiques, les dossiers communaux et de synthèse sont accessibles sur la base Mérimée du ministère de la Culture (<http://www.culture.gouv.fr/documentation/merimee/accueil.htm>) ; y seront attachés les dossiers électroniques complets actuellement consultables sur cédérom.

Parties constituantes

Parties	travées	niveaux	enr
Etable-Ecurie			
Grange			
Laiterie			
Logis	6	Raz de ch.	
Porcherie			

Observations générales

rare remarqu ferme en retrait précédée d'1 potager, maintenance dans proche état. origine fournil détruit cour pavée emplacement fumier logis double distribution porte piétonne obturée ABC = Albert Beccquet Carpenier entre 1850 et 1870 autre = cuisine

FERMES

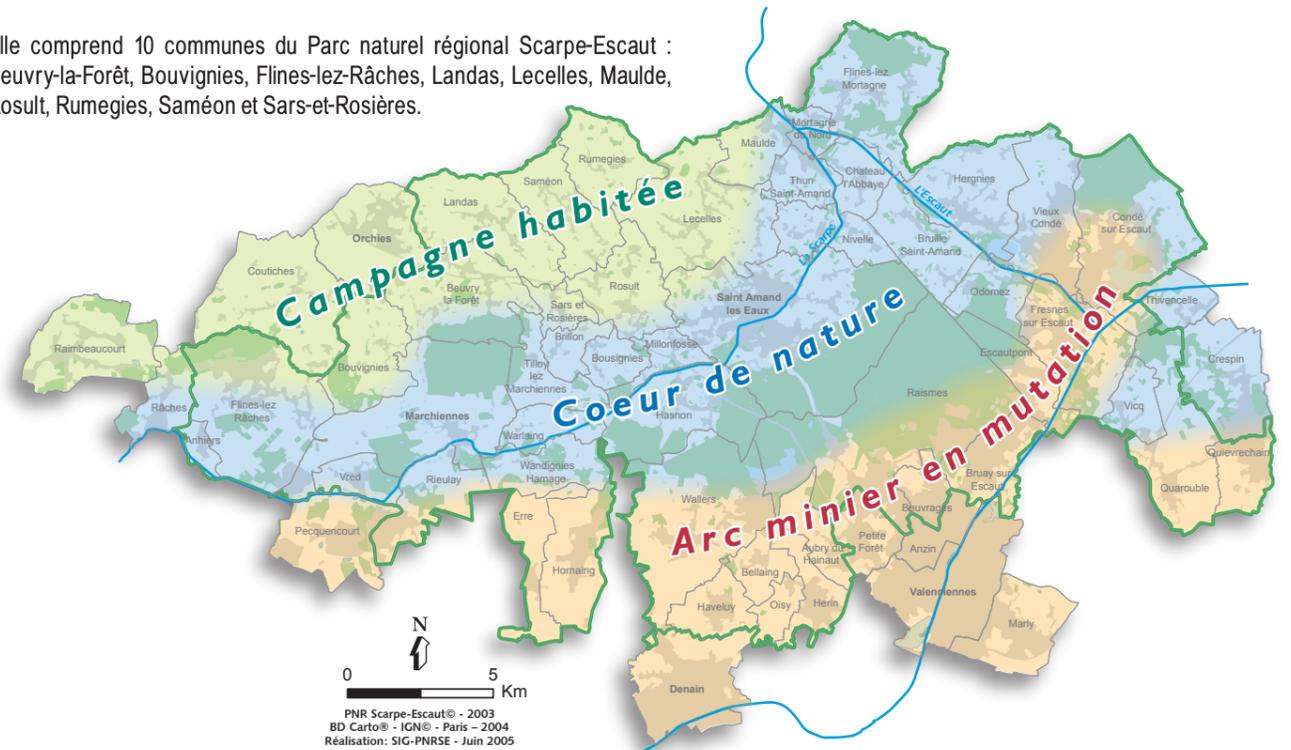


Le diagnostic raisonné correspond au premier axe d'action du programme de préservation et de valorisation du patrimoine bâti du Parc naturel régional Scarpe-Escout. Il correspond au volet « connaissance » du programme et est complémentaire au deuxième axe portant sur l'animation du programme et l'accompagnement des projets.

L'aire d'étude : la Campagne Habitée du Parc naturel régional

La « Campagne Habitée » est une des trois entités territoriales identifiées dans la Charte du Parc. Elle correspond à l'unité paysagère des Versants de la Pévèle, zone cohérente d'un point de vue géographique, culturel et architectural. Terre de polyculture, ses paysages de plateau témoignent d'une ruralité vivace par son patrimoine et les activités qui s'y pratiquent.

Elle comprend 10 communes du Parc naturel régional Scarpe-Escout : Beuvry-la-Forêt, Bouvignies, Flines-lez-Râches, Landas, Lecelles, Maulde, Rosult, Rumegies, Saméon et Sars-et-Rosières.



Mode d'emploi pour consulter le Cédrom du niveau 3

Le Cédrom présente les dossiers issus de l'inventaire du patrimoine réalisé sur les communes du territoire de la Campagne Habitée (à l'exception de la commune de Flines-lez-Râches). Les dossiers se présentent sous un format .html et sont lisibles simplement avec Internet Explorer. Pour cela, il suffit d'insérer le Cédrom dans un ordinateur, d'ouvrir le dossier « niveau 3 », et de cliquer sur la commune de votre choix.

Les objectifs du diagnostic

Par ce diagnostic, il s'agit de :

- ➔ Connaître le patrimoine bâti de la Campagne Habitée et en définir ses caractéristiques majeures;
- ➔ Informer et sensibiliser les acteurs du territoire à l'enjeu que représente le patrimoine bâti (élus, bureaux d'études en charge de projets architecturaux, d'urbanisme ou de paysage, porteurs de projets de découverte pédagogique ou touristique...);
- ➔ Aider à agir pour la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine : cibler des priorités d'action et conseiller (restauration, projet architectural...), base de réflexion pour les opération d'aménagement et d'urbanisme.
- ➔ Sensibiliser et impliquer les habitants par le biais d'actions grand public.

crédit photo : S.Dhote

avec le soutien financier de





Connaitre le territoire : les méthodes d'analyse

→ Le partenariat

Pour mettre au point et mener cette étude, le Parc s'est associé par conventionnement à des partenaires techniques experts : le Service Régional de l'Inventaire et le conseiller patrimoine de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais (DRAC), et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord (CAUE).

→ Les niveaux d'analyse

3 niveaux d'étude ont été déterminés, de la vision générale du bâti dans son paysage à la précision de l'élément architectural.

Niveau 1 :
*le bâti comme
composante du paysage*

Echelle d'analyse : le territoire global de la Campagne Habitée.

Le niveau 1 s'attache à définir la manière dont le bâti s'inscrit dans le paysage de la Campagne Habitée.

Il permet de mettre en évidence les liens que le bâti entretient avec les grandes caractéristiques géomorphologiques du territoire (relief, cours d'eau, cultures, boisements...), et comment il participe à définir cette entité de paysage. Ce niveau permet d'expliquer les modes d'implantation du bâti à partir de sources historiques, mais aussi de l'analyse des contraintes naturelles sur ce territoire.

Le niveau 1 aboutit à des enjeux généraux liés à l'évolution du bâti dans le paysage.

Niveau 2 :
*le bâti comme
composante de la forme urbaine*

Echelle d'analyse : les communes de la Campagne Habitée.

Le niveau 2 analyse comment le bâti participe au cadre de vie et à l'organisation urbaine des communes.

Il définit les modes d'organisation du bâti au regard de sa forme, de ses modes d'implantation, de sa densité, de l'usage qui en est fait, de la relation entre l'espace bâti et l'espace non-bâti ou l'espace public...

A partir de ces caractéristiques, sont ainsi identifiées différentes formes urbaines récurrentes pour ces communes : noyau du village, hameaux, écarts...

Le niveau 2 formule des enjeux précis en matière d'aménagement du territoire communal.

Niveau 3 :
*le bâti comme
élément architectural*

Echelle d'analyse : le bâti à l'échelle de la parcelle.

Le niveau 3 observe, analyse et étudie le bâti à l'échelle de la parcelle.

Il s'attache à identifier les grands types d'édifices présents sur la Campagne Habitée (fermes, maisons, chapelles...). Pour cela, chaque famille d'édifice fait l'objet d'une analyse sur l'ensemble du territoire, afin de déterminer ses caractéristiques (implantation, forme, matériaux, usage...). Pour l'entité géographique de la Campagne Habitée, et à l'exception de Flines-lez-Râches, les édifices antérieurs à 1950 de chaque commune ont été repérés, et les plus représentatifs ou remarquables de chaque famille (par leur datation, leur décor, leurs matériaux) ont fait l'objet d'une monographie. Ceux postérieurs à 1950 font l'objet d'un simple repérage.

Le niveau 3 permet ainsi d'avoir une vision territoriale (dossiers communaux), une vision synthétique des différentes familles (dossiers de synthèse) et une vision concrète des édifices représentatifs ou exceptionnels (dossiers monographiques).



Mode d'emploi du diagnostic raisonné

Chaque niveau d'étude apporte des informations utilisables à des degrés divers pour les communes. Ces données sont utilisables au besoin à des échelles variables, du village à la parcelle.

→ Quelques exemples d'apports de chaque niveau

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Mieux connaître le patrimoine bâti de la Campagne Habitée	Apporte une connaissance des caractéristiques générales du bâti sur le territoire	Apporte une connaissance des différents types de tissus urbains dans les communes	Apporte une connaissance des types d'édifices présents sur le territoire (descriptif et statistiques). Inventaire des édifices représentatifs ou exceptionnels sur chaque commune
Prendre en compte les caractéristiques et la valeur du bâti dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, SCOT)	Définit des enjeux liés à l'évolution du bâti dans le paysage sur les thèmes suivants : • Implantation des nouveaux bâtiments au regard du contexte (relief, cours d'eau...), des coupures d'urbanisation, des vues lointaines à préserver ... • Caractéristiques des nouveaux bâtiments en fonction du bâti alentour existant (couleur, échelle...) • Intégration du bâti dans une trame végétale existante ou nouvelle, en lien avec le paysage environnant	Définit des enjeux liés à l'évolution des différentes formes urbaines pour chaque commune, sur les thèmes suivants : • Implantation des extensions urbaines par rapport à la structure du village • Caractéristiques des nouvelles formes urbaines (densité, alignement, orientation du bâti...) au regard de l'existant • Structuration de l'espace public par le bâti et ses abords, les vues à préserver vers la campagne...	Lors de l'élaboration des PLU, aide au repérage des éléments bâtis remarquables ou identitaires dans le but de leur sauvegarde : • Bâti répertorié au titre de l'article L.123-1 7° du Code de l'Urbanisme, • Bâti susceptible de changer de destination en zone agricole (ex. fermes). Aide à la mise en place d'un cahier de recommandations architecturales (annexe du règlement de PLU)
Favoriser la qualité des projets lors de leur conception et aider à leur évaluation lors de l'instruction (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclaration préalable...)	Sensibilise les instructeurs aux caractéristiques locales du bâti pour mieux conseiller		
	Permis de construire : Aide à l'instruction sur des sites ayant un impact fort dans le paysage global (entrée de village, plateau ouvert...)	Permis d'aménager : Aide à enrichir le plan de composition et le règlement de lotissement au vu des caractéristiques locales (taille du parcellaire, densité, gabarits, alignement, ouvertures visuelles et trames végétales structurantes...)	Permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable : Aide à l'instruction par la connaissance détaillée de l'édifice (travaux de restauration ou de réhabilitation)
Valoriser culturellement ce patrimoine	Support de création d'itinéraires de découverte thématiques (les villages, les édifices...) à destination des habitants et des visiteurs ; Support d'information et de sensibilisation (exposition, publications, fiches techniques d'aide à la restauration du bâti...) ; Support d'actions éducatives et de formation auprès de différents publics (scolaires, habitants, techniciens...).		
			Sensibilise sur l'état et l'intérêt des édifices pour de possibles actions de mise en valeur (chantiers de restauration...) et pour une appropriation de ce patrimoine par les habitants.